

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2021**

NOMBRE DE MEMBRES  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 26  
 Représentés : 9  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 8

**OBJET : Budget 2021 Ville : Décision Modificative n°1**

L'An deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-cinq juin, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

REIGADA Gabriela	pouvoir à	ANTONUCCI Claudine
BEKIARI Despina	pouvoir à	VASTEL Laurent
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	GALANTE-GUILLEMINOT Muriel
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
MERCADIER Anne-Marie	pouvoir à	LAFON Dominique
RADAOARISOA Véronique	pouvoir à	LE ROUZES Estéban
KEFIFA Zahira	pouvoir à	GAGNARD Françoise
BERTHIER Etienne	pouvoir à	RENAUX Michel
BULLET Anne	pouvoir à	VASTEL Laurent

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le budget communal,

Vu l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les délibérations du conseil municipal sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer,

Considérant que les conseillers municipaux ont participé à la séance par visioconférence pour des raisons tenant aux conditions sanitaires actuelles,

Considérant qu'ils ne sont pas en mesure de signer la délibération,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal communal 2021 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2021 + RAR	DM1	TOTAL
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	373 215,72	-	373 215,72
204	Subventions d'équipements	300 000,00	-	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 748 546,64	-	7 748 546,64
23	Immobilisations en cours	5 380 000,00	-	5 380 000,00
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>13 801 762,36</b>	<b>-</b>	<b>13 801 762,36</b>
10	Participations et créances rattachées		-	-
13	Subventions d'investissement	835 220,00	-	835 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 902 710,00	-	1 902 710,00
26	Participations et créances rattachées	250 000,00	-	250 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	-	2 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 791 692,36</b>	<b>-</b>	<b>16 791 692,36</b>
040	Ordre entre section	87 000,00	-	87 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>87 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>287 000,00</b>
	<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>16 878 692,36</b>	<b>200 000,00</b>	<b>17 078 692,36</b>
	<b>D001 - Déficit d'investissement reporté</b>	<b>6 287 705,31</b>		<b>6 287 705,31</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>23 166 397,67</b>	<b>200 000,00</b>	<b>23 366 397,67</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

C(n)	Libellé	BP 2021 + RAR	DM	TOTAL
13	Subventions d'investissement	7 247 571,31	-	7 247 571,31
16	Emprunt	9 537 291,00	-	9 537 291,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	136 834,93	-	136 834,93
Total recettes d'équipement		16 921 697,24	-	16 921 697,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	2 577 810,43	-	2 577 810,43
27	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
024	Produits des cessions	1 392 000,00	-	1 392 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Total recettes réelles		20 891 507,67	-	20 891 507,67
040	Ordre entre section	1 180 880,00	-	1 180 880,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 094 010,00	-	1 094 010,00
041	Opérations patrimoniales	-	200 000,00	200 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		2 274 890,00	200 000,00	2 474 890,00
Recettes totales d'investissement		23 166 397,67	200 000,00	23 366 397,67
R001 - Excédent d'investissement reporté		-	-	-
Total des recettes d'investissement cumulées		23 166 397,67	200 000,00	23 366 397,67

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme La Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 12/07/2021

Publication/Affichage du 15/07/21 au 15/09/21

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas VASTEL HENRY  
Directeur Général des Services